



Assemblée générale

Distr. générale
1er mai 2000
Français
Original: anglais

Comité de l'information

Vingt-deuxième session

1er -12 mai 2000

Ordre du jour et programme de travail

1. Ouverture de la session.
2. Élection des membres du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
4. Déclaration du Président.
5. Déclaration du Secrétaire général adjoint.
6. Célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse.
7. Débat général et examen des questions de fond.
8. Examen de rapports présentés par le Secrétaire général.
9. Consultations officieuses du Groupe de travail à composition non limitée du Comité de l'information.
10. Établissement et adoption du rapport que le Comité présentera à l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session.

Annotations

1er mai 2000

1. Ouverture de la session

La session sera ouverte par le Président du Comité de l'information.

2. Élection des membres du Bureau

Au début de la vingt-deuxième session, le Comité élira un rapporteur pour pourvoir le poste laissé vacant par le membre élu du Bureau représentant le Groupe des États d'Asie et un vice-président pour pourvoir le poste laissé vacant par le membre élu du Bureau représentant le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Les

membres du Bureau nouvellement élus serviront jusqu'à la fin du mandat initial, qui se termine en 2000.

3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

L'ordre du jour provisoire a été adopté à l'issue de consultations entre les membres du Bureau.

4. Déclaration du Président

Le Président s'adressera au Comité à la séance d'ouverture.

5. Déclaration du Secrétaire général adjoint

Le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information s'adressera au Comité à la séance d'ouverture.

6. Célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse

En application de la décision 48/432 de l'Assemblée générale, le 3 mai a été proclamé Journée mondiale de la liberté de la presse. Le Comité a l'intention de célébrer cette journée le 3 mai.

1er-3 mai 2000

7. Débat général et examen des questions de fond¹

a) Promotion de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information

b) Poursuite de l'examen des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication

Pour l'examen de cette question, le Comité sera saisi des rapports suivants :

Rapport d'activité du Secrétaire général sur la réorientation des activités d'information de l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général sur l'intégration des centres d'information des Nations Unies à des bureaux extérieurs du Programme des Nations Unies pour le développement : un examen cas par cas

Rapport du Secrétaire général contenant le projet de directives pour le fonctionnement des centres d'information des Nations Unies intégrés à des bureaux extérieurs du Programme des Nations Unies pour le développement

Rapport du Secrétaire général sur l'allocation des ressources aux centres d'information des Nations Unies en 1999

Rapport du Secrétaire général sur la mise en place d'une capacité des Nations Unies dans le domaine de la radiodiffusion internationale

Rapport du Secrétaire général sur le développement, la mise à jour et l'enrichissement multilingues des sites Web de l'Organisation

Rapport du Secrétaire général sur le programme 23 du projet de plan à moyen terme pour la période 2002-2005 (Information)

Rapport du Secrétaire général sur la campagne promotionnelle en vue de l'Assemblée du millénaire et du Sommet du millénaire de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration du Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information sur l'état d'avancement des travaux du Département de l'information concernant les points de l'ordre du jour à l'étude

c) Évaluation et suivi des efforts déployés et des progrès réalisés par le système des Nations Unies dans le domaine de l'information et de la communication

Pour l'examen de cette question, le Comité sera saisi du rapport suivant :

Rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité commun de l'information des Nations Unies en 1999 (résolution 46/73 B de l'Assemblée générale)

4-5 mai 2000

8. Examen de rapports présentés par le Secrétaire général

8-10 mai 2000

9. Consultations officielles du Groupe de travail à composition non limitée du Comité de l'information

11-12 mai 2000

10. Établissement et adoption du rapport que le Comité présentera à l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session

Notes

¹ Le libellé des alinéas a), b) et c) du point 7 s'inspire de la résolution 34/182 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1979.